

Bureau des Etudiants  
en Sciences  
(BES)



**Assemblée Générale**

lundi 10 mai 2004

2 NO 707

Campus de la Plaine - ULB

Procès-verbal

## • Notes préalables

Il est des jours fastes dans la vie d'un délégué étudiant. Si le plaisir incommensurable d'assister à une réunion toujours constructive en Commission est déjà en tant que tel la cause de son bien-être, voir passer devant lui une proposition étudiante alors qu'il siège parmi les juges est le Graal de la représentation au sein de notre Alma Mater.

Le BES a réussi le tour de force de faire accepter l'idée du WiFi jusque dans les plus sombres méandres des cerveaux de nos autorités. Chaque matin, lorsque je me lève, c'est non sans émotion que je pense à cette grande victoire étudiante.

Un petit pas pour le BES, un grand pas pour l'Université.

Sur ce, et parce que nous ne faisons qu'entamer une longue marche, je vous laisse à la lecture de ce PV, qui – je l'espère – sera à la fois édifiante et divertissante.

Renaud Maes  
Secrétaire du BES  
[rmaes@ulb.ac.be](mailto:rmaes@ulb.ac.be)

## • Présents

- Pierre ALEXIS (délégué info, secrétaire adjoint)
- Amandine CRABBE (déléguée chimie)
- Olivier DEBEVER (délégué CA & trésorier)
- Guillaume DESMOTTES
- Philippe FERNANDEZ CRUZ
- Andy HOEBEKE (délégué info, secrétaire adjoint)
- Olivier LÊ THANH (délégué CF & commission informatique)
- Cédric LIBERT (délégué CA, président)
- Frédéric LIM (délégué math & CF)
- Renaud MAES (délégué CA, secrétaire)
- Lionel VAN LEEUW (délégué math & CF)

- **Compte-rendu**

- **Titre I : Approbation du PV de l'Assemblée du 26 avril 2004**

**Cédric** annonce que le seul candidat pour le poste de Rectorat est M. Pierre de Maret, actuel recteur de l'ULB qui souhaite donc renouveler son mandat. Il fait également remarquer que le nom de M. le Recteur est *de Maret* et non *Demaret*.

**Suite à cette remarque, le PV est approuvé à l'unanimité.**

- **Titre II : Commentaire sur le rapport du Comité**

**Renaud** nous fait part de quelques problèmes quant au lancement du site web du BES. D'une part, les longueurs des articles doivent être retravaillées pour une meilleure adéquation avec le design du site, d'autre part, un problème de DNS empêche la mise en ligne du site. Ces problèmes seront réglés très prochainement.

**Cédric** remercie chaudement les secrétaires adjoints de même que ses deux suppléants au Conseil d'Administration sans lesquels il ne pourrait pas s'investir et effectuer un travail de fond dans autant de commissions.

**Cédric** apporte des précisions en ce qui concerne la sécurisation du bâtiment A et de sa salle d'étude afin d'y permettre un accès aux étudiants en dehors des heures d'ouverture de l'Université. D'après les dernières informations ce ne serait pas la carte de Bibliothèque, possédée de tous, qui serait employée pour l'accès au bâtiment, mais bien les mêmes cartes magnétiques que celles employées, par exemple, pour l'accès au bâtiment NO. Cela impliquerait donc que les étudiants devraient au préalable se procurer auprès des autorités une telle carte magnétique.

**Amandine** nous fait part des nombreux problèmes inhérents à l'obtention de ces cartes. En effet, il semblerait que les stocks soient vides et que leur fabrication ne soit pas des plus aisées.

**Cédric** explique alors que la faculté possède encore un stock assez conséquent de cartes magnétiques mais qu'elle ne peut les employer pour cause d'un contrat d'exclusivité la liant à une firme allemande.

**Renaud** fait part de son agacement vis-à-vis de la CASE qui semble ignorer totalement les délégations étudiantes lors de ses réunions. En effet, celles-ci ne sont pas averties des dates et lieux de réunions de même que des éventuels changements. Il est donc impossible aux étudiants de prendre part à ces réunions, ce qui est absolument inadmissible.

- **Titre III : Commentaire sur les informations des membres du Conseil d'Administration**

Aucun commentaire.

- **Titre IV : Commentaire sur les informations des membres du Conseil Facultaire**

- IV.1 Bureau facultaire

- Calendrier académique

**Cédric** expose à nouveau les deux propositions de calendrier pour l'année académique prochaine : d'une part celle de M. le Recteur, proposition qu'il juge surréaliste, d'autre part la sienne.

Pour rappel, le choix retenu par Pierre de Maret (Recteur de l'Université) est le 13 septembre 2004, or l'année académique ne peut commencer avant le 15 et ce afin de rester en conformité avec les décrets de la Communauté Française. Ce choix impliquerait donc l'organisation de journées d'accueil non obligatoires les lundi 13 et mardi 14 précédant le mercredi 15, date à laquelle commenceraient les premiers cours.

En Faculté, cette hypothèse est jugée absurde, des séances d'informations devant être de toutes façons organisées le mercredi du fait du caractère non obligatoire des journées d'accueil des lundi et mardi. De plus, le programme du mercredi se constitue essentiellement de cours optionnels ce qui implique une décentralisation des étudiants.

Enfin rappelons que la date de fin de certaines deuxièmes sessions serait trop proche de la rentrée si celle-ci était fixée au 13. C'est pourquoi Cédric a élaboré un calendrier, différent de celui du recteur<sup>1</sup>, basé sur une rentrée académique fixée au 20 septembre. Des différences sont notamment à noter dans les dates de débuts des blocus et des semaines de relâches.

**Olivier** (Lê Thanh) demande à Cédric quand se dérouleraient les interrogations de novembre, selon son calendrier.

---

<sup>1</sup> Les deux propositions de calendrier académique se trouvent en annexe.

**Cédric** répond que celles-ci prendraient place durant la première semaine de relâche en novembre.

La proposition de calendrier de Cédric ayant déjà été approuvée par le Bureau Facultaire, il ne reste plus qu'à obtenir le soutien du BES.

**La proposition de calendrier de Cédric est approuvée à l'unanimité.**

**Cédric** entretient l'assemblée du souhait de M. François Reniers, professeur du Département de Chimie, d'être déchargé de la gestion des dispenses accordées aux étudiants nouvellement inscrits en Faculté des Sciences et ayant déjà entamé des études dans un autre établissement d'enseignement supérieur. Certains cours que l'étudiant aurait déjà éventuellement reçus peuvent en effet recevoir une dispense. Or la réforme de Bologne complique considérablement la gestion des dispenses. Le desideratum de M. Reniers ayant été accepté par la Faculté, c'est désormais cette dernière qui s'occupera de la gestion des dispenses.

**Cédric** pense qu'il est du devoir du BES d'informer les nouveaux étudiants des possibilités de dispenses qui leur sont offertes. Il faudrait donc entreprendre des actions lors de la prochaine rentrée académique.

▫ Restructuration des services

**Cédric** entretient l'Assemblée des nombreuses restructurations de services qui vont s'opérer d'ici peu, conséquences directes du départ de nombreux directeurs de services. Des commissions internes vont donc être créées afin d'étudier les conséquences de ces départs.

**Pierre** demande si ces problèmes internes à la Faculté ont un quelconque rapport avec les étudiants et s'il est bien utile de discuter de cela au BES.

**Cédric** répond que ces restructurations forcées ont mis en évidence une obsolescence des ROI (Règlements d'ordre intérieur) et qu'il faudra dès lors les revoir.

**Lionel** demande quels sont les changements que Cédric a demandés. Cédric lui répond qu'il souhaiterait deux choses : d'une part que les suppléants puissent aller au Conseil Facultaire, d'autre part que les délégués du CA aient une voie délibérative au Conseil Facultaire.

▫ Questionnaire interactif

**Cédric** informe l'Assemblée que Pierre Marage souhaiterait instaurer un nouveau « cours en ligne » pour le cours de physique de la première année de bachelor, et ce dès l'année prochaine. Il s'agit en fait de

questionnaires interactifs qui offrent à l'étudiant une approche progressive et relativement exhaustive de la matière. M. Marage souhaite également que tous les étudiants de toutes les facultés puissent avoir accès à ce cours, comme c'est déjà le cas pour le cours de Chimie. Ainsi il voudrait créer une nouvelle salle informatique afin de permettre à tous un accès à ces cours. Un local a déjà été retenu par M. Marage, à savoir un local de guidance en Biologie.

**Amandine** nous informe que ce local ne serait pas vraiment indiqué car il contient du matériel onéreux.

Andy quitte l'Assemblée (12:40).

- IV.2 Conseil facultaire

Aucun commentaire.

- **Titre V : Informations des délégués de département**

**Lionel** informe l'Assemblée qu'il a présenté et défendu le dossier WiFi devant le conseil de département de Mathématiques, au sein duquel il est délégué. Malheureusement, le Conseil a plutôt mal accueilli le projet principalement pour deux raisons : d'une part le département ne se juge pas assez apte pour pouvoir décider en matière de nouvelles technologies, d'autre part il pense que le WiFi pourrait créer de nombreuses inégalités entre les étudiants lors des TP (certains bénéficiant du WiFi pourraient faire leurs TP en groupe, les autres étant obligés de s'en tenir aux méthodes traditionnelles).

Ce dernier argument est assez risible étant donné que le WiFi n'a aucun rapport avec les TP en informatique (pas besoin d'une connexion réseau reliant les étudiants pour résoudre les exercices proposés aux TP).

**Renaud** propose, en tant que Secrétaire, d'envoyer une lettre au département de mathématique leur expliquant les réels enjeux du WiFi et leur démontrant l'ineptie qu'est de considérer le WiFi comme vecteur d'inégalités sociales.

**Lionel** précisera quant à lui à son département que le département d'Informatique, supposé plus apte à juger de cette technologie, soutient pleinement le projet. De plus, il leur exposera la vision du BES en matière d'inégalités.

**Amandine** demande à Cédric si la redistribution des assistants a déjà eu lieu.

**Cédric** lui répond que cela n'a pas encore été fait.

- **Titre VI : Refinancement : actions à mener dans le cadre des demandes formulées par le Conseil d'Administration**

**Cédric** rappelle à l'assemblée qu'une pétition a été mise en ligne, et le sera probablement jusque début septembre, afin de demander un refinancement des universités et des hautes-écoles. Celle-ci sera remise à nos dirigeants politiques avant les élections du 13 juin prochain.

Mercredi prochain se tiendra une assemblée générale de tous les corps afin de décider des actions futures à mener afin de sensibiliser la classe politique sur ce refinancement. Il sera notamment question du rassemblement prévu le 5 juin devant les locaux de la Communauté Française. Le but est d'obtenir une promesse de refinancement, et si celle-ci n'est pas respectée, de mener des actions d'envergure à la rentrée (la FEF nous a déjà assuré son soutien dans l'organisation de manifestations).

**Lionel** se demande s'il ne serait pas intéressant d'aller trouver les partis d'opposition.

**Pierre** répond qu'il verrait mal l'ULB implorer le soutien du CdH.

**Renaud** répond pour sa part que le but actuellement n'est pas de se focaliser sur l'opposition, mais bien d'essayer de convaincre les partis en place au pouvoir.

A la question de savoir si le BES ne devrait pas se charger de faire circuler la version papier de la pétition sur le campus de la Plaine, **Renaud** répond avec vigueur qu'il ne s'agit pas là du rôle des étudiants, mais bien du corps académique et qu'il faut cesser de demander aux étudiants de toujours tout faire à la place des autres.

**Amandine** constate que le corps académique ne fait justement rien.

**Cédric** rétorque que si : comparé à ce qu'ils ont l'habitude de faire, le corps académique ne s'est jamais autant impliqué. Exemple en est la décision d'afficher un peu partout le texte de la pétition et une invitation adressée aux étudiants incitant à la signer.

**Philippe** demande ce qu'il en est du côté néerlandophone concernant le financement de l'enseignement supérieur.

**Cédric** lui répond que chez eux la situation est bien meilleure, ces derniers ayant obtenus une augmentation de 180% des budgets.

**Cédric** propose comme solution : de faire comme la Communauté Flamande, à savoir fusionner la Communauté Française et la Région Wallonne, ce qui permettrait d'économiser pas mal d'argent. Ou, encore mieux, de refédéraliser l'enseignement. « *But that's another story...* »

## • Titre VII : Divers

**Cédric** informe l'assemblée d'une proposition de créer un bachelor de Biologie à Charleroi, le master étant réservé à Mons. Celui-ci verrait ses cours dispensés non pas à Gosselies comme la logique l'indiquerait, mais bien dans le centre ville de Charleroi. Un pas de plus donc vers l'éparpillement et la dislocation des campus universitaires.

**Renaud** partage avec l'Assemblée la réponse de M. Machgeels concernant la lettre envoyée par le BES au Jury d'informatique, destinée à saluer la décision du Jury du Département d'Informatique dans le cadre de « l'Affaire Emplit », mais aussi à rappeler que de tels litiges devront être à l'avenir évités. M. Machgeels remercie vivement dans sa lettre le BES pour

son attitude constructive et son attention particulière apportée aux divers manquements constatés dans cette affaire.

**Renaud** ajoute qu'il a répondu à titre personnel à cette lettre en insistant sur le fait qu'à l'avenir les représentants étudiants allaient apporter une attention encore plus particulière aux divers agissements des professeurs et jurys.

**Renaud** annonce qu'il est en train d'élaborer plusieurs dossiers destinés à éclairer les étudiants sur certains aspects du fonctionnement de l'université à savoir le « pot commun » et la politique sociale à l'ULB.

**Cédric** explique à Frédéric Lim la différence entre assistants « première filière » et « seconde filière ».

- **Titre IX : Prochaine réunion**

<p>La prochaine Assemblée aura lieu le <b>17 mai 2004</b>. Cette Assemblée sera encore Assemblée Générale.</p>
--